



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI 15 JUIN 2026 À 17 H 30**

La présente **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil de la municipalité d'Ormstown a lieu le **15 juin 2026, à 17 h 30**, à l'hôtel de ville, situé au 5, rue Gale, à Ormstown.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Philippe Besombes, déclare la séance ouverte à 17 h 30.

2. CONFIRMATION DES PRÉSENCES

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences :

Absences :

Le maire : Philippe Besombes
Conseiller 1 : René Gauthier
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseillère 3 : Jane Fairhurst
Conseiller 4 : Michel André Émond
Conseillère 5 : Valérie Taillefer
Conseiller 6 : Robert Greig

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philippe Besombes, monsieur Daniel Leduc, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

Tous les membres du conseil présents attestent avoir reçu l'avis de convocation, incluant l'ordre du jour dans le délai prescrit.

26-06-179

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par René Gauthier
APPUYÉ par Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Confirmation des présences;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du Règlement d'emprunt 172-2026 pour les travaux d'infrastructures de la route 138A;
5. Adoption du Règlement d'emprunt 173.1-2026 modifiant le Règlement d'emprunt 173-2026 pour 4 800 000 \$ pour les travaux aux infrastructures des rues Prince-Albert, Cullen et Oliver;
6. Adjudication de contrat pour les travaux d'infrastructures de la route 138A;
7. Période de questions ouverte au public (30 minutes);
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE

26-06-180

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 172-2026 POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA ROUTE 138A POUR UN MONTANT DE 6 370 221 \$

ATTENDU QUE la Municipalité juge nécessaire de procéder à des travaux de réfection de la route 138A, du 3^e rang, du chemin de la Rivière-Châteauguay et de la montée du Rocher afin d'assurer la sécurité des usagers et le maintien des infrastructures municipales;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement d'emprunt a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 février 2026 en vue de l'adoption du règlement d'emprunt 172-2026 et que le projet de règlement a été déposé lors de ladite séance;

ATTENDU QUE les travaux décrétés par le présent règlement bénéficient d'une subvention de la somme de 3 704 749 \$, le premier versement correspondant à 70 % sera versé au début des travaux à compter du 1^{er} avril 2026, et le deuxième versement correspondant à 30 % du montant de l'aide financière sera versé une fois que la reddition de comptes finale aura été transmise au gouvernement du Québec conformément à la convention signée entre le ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité d'Ormstown (*Programme d'aide à la voirie locale PAVL NGE77363*, lettre datée du 22 décembre 2025), lettres jointes au présent règlement sous l'annexe A;

EN CONSÉQUENCE,
Il est **PROPOSÉ** par Jacques Guilbault
APPUYÉ par René Gauthier
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;
D'ADOPTER le règlement d'emprunt 172-2026 pour les travaux d'infrastructures de la route 138A, du 3^e rang, du chemin de la Rivière-Châteauguay et de la montée du Rocher décrétant un emprunt de 6 370 221 \$.

ADOPTÉE

26-06-181

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 173.1-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 173-2026 POUR 4 800 000 \$ POUR LES TRAVAUX AUX INFRASTRUCTURES DES RUES PRINCE-ALBERT, CULLEN ET OLIVER

ATTENDU QUE la Municipalité juge nécessaire de procéder à des travaux de réfection du réseau d'égout et d'aqueduc des rues Prince-Albert, Cullen et Oliver afin d'assurer la sécurité des usagers et le maintien des infrastructures municipales;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement d'emprunt a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} juin 2026 en vue de l'adoption du règlement d'emprunt 173.1-2026 et que le projet de règlement a été déposé lors de ladite séance;

ATTENDU QUE les travaux décrétés par le présent règlement sont estimés à 4 800 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,
Il est **PROPOSÉ** par Valérie Taillefer
APPUYÉ par Robert Greig
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire ne votant pas;
D'ADOPTER le règlement d'emprunt 173.1-2026 modifiant le règlement d'emprunt 173-2026 pour 4 800 000 \$ pour les travaux aux infrastructures des rues Prince-Albert, Cullen et Oliver.

ADOPTÉE

26-06-182

6. ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA ROUTE 138A

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réfection des route 138A, 3^e rang, montée du Rocher et rang Tullochgorum;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 juin 2026 et que trois soumissions ont été reçues ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Avant taxes	Taxes incluses
Eurovia Québec Inc.	5 733 952,73 \$	6 592 612,15 \$
Ali Excavation Inc.	3 597 786,29 \$	4 136 554,78 \$
Roxboro Excavation	7 651 663,40 \$	8 797 500,00 \$

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Ali Excavation, au montant de 4 136 554,78 \$, taxes incluses, est la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE le projet bénéficie d'une aide maximale de 3 704 749 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement-Sécurisations, dossier NGE77363;

EN CONSÉQUENCE,
il est **PROPOSÉ** par Michel André Émond
APPUYÉ par Robert Greig
et résolu à l'unanimité, le maire ne votant pas;
D'OCTROYER le contrat pour les travaux de réfection de la route 138A, 3^e rang, montée du Rocher, et rang Tullochgorum à l'entreprise Ali Excavation, au montant de 4 136 554,78 \$, taxes incluses;

QUE cette dépense soit financée en partie par l'aide financière maximale de 3 704 749 \$ accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement-Sécurisation, et que le solde soit assumé conformément au montage financier prévu au dossier, soit le règlement d'emprunt 172-2026.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a une durée de 30 minutes et porte strictement sur les sujets à l'ordre du jour.

26-06-183

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par René Gauthier
APPUYÉ par Jane Fairhurst
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la séance est levée à 18 h 03.

ADOPTÉE

M. Philippe Besombes
Maire

M. Daniel Leduc
Directeur général et greffier-trésorier